



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Date de la convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE,

M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : Mme Mathéa BRUNI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mathéa BRUNI en faveur de M. Jean-Baptiste TORRE.

Secrétaire : Corticchiato Carla Serena.

OBJET : DELIBERATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT "RELAIS PETITE ENFANCE" ENTRE LES COMMUNES DU CELAVU-PRUNELLI ET CUTULI CURTICHJATU

Délibération n° : MA-DEL-2026-016

Monsieur le maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences communales ;

Vu la délibération n°DCC2025-106 du 16/10/2025 de la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli actant l'acquisition d'un bâtiment pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) I ;

Considérant la nouvelle restriction du Relais Petite Enfance d'Ajaccio qui n'autorise plus les assistantes maternelles de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) ainsi que toutes autres assistantes maternelles en dehors de celles de la ville d'Ajaccio à participer à ses activités ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Cuttoli-Corticchiato de permettre aux assistantes maternelles du territoire de bénéficier des services proposés par le Relais Petite Enfance;

Considérant la convention de partenariat proposée par la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli, annexée à la présente délibération, définissant les modalités de mise à disposition d'une partie des missions du RPE au bénéfice de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du

- Celavu-Prunelli relative au Relais Petite Enfance;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 01/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

